



Pression de la part d'un avocat suite à un mauvais avis

Par **Mlo4**, le **22/01/2019** à **09:25**

Bonjour à tous,

Je me permets de vous écrire suite à un litige avec mon avocat.

L'affaire a désormais été réglée mais nous n'avons pas été satisfaits de ses services : manque de communication, contact très difficile, manque d'organisation et de rigueur.

La dernière fois où nous nous sommes rendu au cabinet afin de régler les derniers frais et récupérer les documents, nous lui avons réclamé une facture détaillée qu'elle a promis nous envoyer le soir-même et qui a finalement mis un mois à voir le jour (sans être correctement détaillée) suite à de multiples relances et enfin un dernier délai laissé avant d'en référer au Bâtonnier de Paris.

Au vu de notre mécontentement, nous avons décidé, comme il est courant de le faire, de laisser un avis sur Google.

Malheureusement, suite à cet avis je reçois depuis hier soir, et ce jusqu'à ce matin, des SMS de la part de cet avocat m'indiquant qu'il s'agit de méchanceté gratuite et qu'au vu de mon métier, trop peu flatteur et qui, d'après elle, manque de responsabilités, je n'ai pas à donner mon avis. Son dernier message en date, m'indique qu'elle me laisse (comme je lui avais laissé précédemment pour m'établir la facture), un délai de 48h pour la convaincre que mon avis est fondé, sans quoi, elle m'attaquerait en justice.

Je suis assez décontenancée et épuisée par la situation, que je ne comprends pas. Je pense que la liberté d'expression est un droit, je n'ai pas été satisfaite alors je l'indique et je sais à quel point mon avis est fondé. Je ne pense pas à avoir à la convaincre concernant cela et j'ai l'impression qu'elle sort du cadre de sa profession. Nous ne sommes pas forcément dans un cas de harcèlement, mais en tout cas de pression faite suite à un avis qui lui a déplu...

Que me conseillez-vous de faire face à cela ?

Merci de m'avoir lu et par avance, de votre aide !

Par **tomrif**, le **22/01/2019** à **13:24**

bonjour,

des avocats qui présentent des contenus comme étant illicites, qui vont en justice et perdent, c'est courant, par exemple

<https://www.doctrine.fr/d/TGI/Paris/2017/FR41473B5B9F8B0FA7B6AF>

votre avis n'est probablement pas illicite donc rien ne vous oblige à le retirer. après, l'avocat peut vous assigner en justice, vous occasionner des frais et des soucis même si à la fin, il perd.